Image not found or type unknown

# Condannation par un tribunal

Par **Naudy**, le **17/11/2010** à **15:00**

Bonjour,

J'ai été condamnée en 1994 par le tribunal au remboursement d'une dette, n'ayant jamais eu le titre exécutoire, une société de recouvrement à fait une saisie exécutoire sur mon compte et me réclame 9.290 euros, alors que je devais 2.000 euros. que faire ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés